

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme
et de l'environnement
Dossier suivi par Bruno LETEURTRE
04.68.51-68-65
bruno.leteurtre@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 10 JUL 2018

COMPTE RENDU DE REUNION		
<u>Destinataires du compte rendu</u> : Mesdames et Messieurs les membres de la commission de suivi de l'installation de stockage de déchets non dangereux d'ESPIRA DE L'AGLY		
<i>Date et lieu de la réunion</i>	<i>Objet</i>	<i>Participants</i>
Le lundi 28 mai 2018 à 14h30 sur le site de l'installation de stockage de déchets non dangereux d'Espira de l'Agly	Réunion annuelle de la commission de suivi du site	voir feuille de présence ci-jointe
<i>Ordre du jour</i>	<i>Synthèse des débats</i>	<i>Suite à donner - délais</i>
Introduction	M. le secrétaire général ouvre la séance en rappelant que l'objectif de la commission de suivi est de permettre à l'exploitant de présenter les conditions d'exploitation vis-à-vis du public et des riverains par l'intermédiaire des associations environnementales représentées.	
1/ validation du compte rendu de la commission de suivi du 28 juillet 2017	M. le secrétaire général demande si le compte rendu de la dernière commission de suivi du 28 juillet 2017 appelle des observations. Aucune observation n'est à apporter sur le compte rendu qui est approuvé par les membres de la commission.	
2/ la présentation par l'exploitant du rapport des activités au titre de l'année 2017	M. Thévenin, directeur de la société SVLR/VEOLIA, présente le rapport d'activités au titre de l'année 2017.	

1/ les tonnages traités :

On constate, au titre de l'année 2017, une baisse de l'apport des déchets du SYDETOM. A contrario, les déchets industriels banals (DIB) sont en nette progression, tant en provenance des Pyrénées-Orientales, que des autres départements du Languedoc-Roussillon.

Une part estimée à 6000 T provient de terres issues de travaux. Ces terres souillées ne peuvent être valorisées et doivent réglementairement être enfouies dans des centres de classe 2.

Il convient de noter qu'en 2017, aucun mâchefer valorisable n'a été enfoui. L'ensemble des mâchefers produits par l'usine de Calce a pu être valorisé en sous-couche routière.

M. Roig rappelle le contentieux sur le plan départemental des déchets qui interdisait l'utilisation du mâchefer sur la plaine du Roussillon, annulé par le TA est en cours d'instruction en appel devant la CAA de Marseille¹.

M. Bret regrette l'absence d'un site recensant les chantiers utilisant des mâchefers, suggestion qu'il avait déjà formulée lors d'une précédente commission.

2/ les zones exploitées en 2017 :

En 2017, les casiers D et E1 ont été exploités. La zone transit grand vent (ZTGV) a été déplacée.

3/ les événements :

En 2017, 18 départs de feu ont été constatés ce qui constitue une hausse sensible.

A noter que le conducteur d'un semi-remorque ayant constaté un départ de feu dans son camion alors qu'il était à proximité du centre a demandé et obtenu l'autorisation de pénétrer dans le centre pour bénéficier des moyens de lutte contre l'incendie dont dispose le site.

M. le secrétaire général s'interroge toutefois sur la pertinence de la procédure. Lorsqu'un véhicule enflammé roule sur la voie publique, il convient d'assurer en priorité la sécurité du chauffeur et celle des autres usagers. Dans ces conditions, continuer à circuler n'est pas la bonne mesure. Il prend acte toutefois que le véhicule était à proximité du centre et qu'il a demandé l'autorisation avant de pénétrer sur le site.

Concernant les 18 départs, M. le secrétaire général constate que plusieurs feux ont été causés par des fusées de détresse. Il demande si des mesures correctives sont prévues auprès des déposants.

M. Roig rappelle qu'une campagne de communication avait été réalisée il y a trois ans auprès des usagers des ports. Cette campagne n'a pas été reprise en 2017 ce qui peut expliquer ce phénomène. Il propose de reprendre une campagne de sensibilisation via les capitaineries.

En tant que président, M. le secrétaire général souligne que les membres ne peuvent que s'interroger sur le triplement des départs de feu en 2017 par rapport à 2016. Il demande que ces incendies soient décrits dans le

L'extrait du rapport d'activités décrivant les différents

1 Le jugement est intervenu entre temps.

	<p>compte-rendu.</p> <p style="text-align: center;"><u>4/ la météorologie :</u></p> <p>La ZTGV a été utilisée 84 jours en 2017. 24 % du tonnage des DIB et des encombrants ont été réceptionnés en ZTGV.</p> <p>Concernant les lixiviats, une campagne réalisée en mai/juin a permis le traitement de 2 692 m³.</p> <p style="text-align: center;"><u>5/ l'aménagement paysager :</u></p> <p>L'aménagement paysager s'est poursuivi sur le casier A avec une étude en collaboration avec la chambre d'Agriculture sur la biodiversité. Celle-ci met en évidence le retour d'une biodiversité d'espèces équilibrées.</p> <p>Un suivi similaire s'effectue sur les casiers B et C.</p> <p>M. Maillet regrette que l'entrée de l'établissement ne fasse pas l'objet d'un traitement paysager. Elle donne une mauvaise impression quand on pénètre sur le site.</p> <p>M. Thévenin précise que cette perception est due au stock de transit de matériaux autorisé sous le régime de l'enregistrement. Pour autant des aménagements peuvent être envisagés afin de réduire la perception visuelle.</p> <p>M. Roig confirme la mauvaise impression laissée par l'entrée du site qui gâche le reste des aménagements mis en œuvre.</p> <p>M. le secrétaire général prend note de ces observations. Pour autant l'État n'a pas d'obligation au titre de la réglementation qui n'impose aucune obligation. Il rappelle toutefois que la commission est un lieu de dialogue et souhaite qu'un équilibre puisse être trouvé entre l'activité et le soin sur l'aspect visuel.</p> <p>M. Thévenin confirme qu'il prend note de ces observations et qu'une solution va être cherchée, qui pourrait être la plantation d'une haie pour occulter le centre de transit.</p> <p style="text-align: center;"><u>6/ suivi de la qualité des eaux :</u></p> <p>Les différents résultats de suivi des eaux souterraines, des eaux de ruissellement interne, des eaux de drainage sous casier et des eaux superficielles sont tous satisfaisants.</p> <p>M. le secrétaire général note que malgré un volume pluviométrique supérieur en 2017, aucun rejet dans le milieu naturel n'a été constaté, ce qui constitue le point essentiel.</p> <p style="text-align: center;"><u>7/ suivi des poussières :</u></p> <p>On constate une légère augmentation de l'empoussièrement entre 2016 et 2017 qui peut s'expliquer par les travaux réalisés et l'augmentation du tonnage traité. La moyenne constatée continue à correspondre à un</p>	<p>départs de feu est annexé au présent compte-rendu</p>
--	---	--

	<p>niveau d'empoussièrement faible.</p> <p>Concernant le suivi des sols et des produits de la vigne par rapport aux poussières de mâchefers réalisé par la chambre d'Agriculture, toutes les teneurs sont faibles. Le problème détecté en 2016 (présence importante de Pb dans la parcelle témoin) ne s'est pas renouvelé en 2017.</p> <p style="text-align: center;"><u>8/ Certification/avis des visiteurs :</u></p> <p>En 2017, les certifications ISO 14001 (environnement) et OHSAS (sécurité) ont été renouvelées. 81 visiteurs ont exprimé leurs avis et la note moyenne d'appréciation du site est de 4,2 sur 5.</p> <p>Les points les moins bien notés concernent les envois et la poussière.</p>	
<p>3/ Les travaux d'aménagement réalisés en 2017</p>	<p style="text-align: center;"><u>1/ Dignes externes sur le casier E1 :</u></p> <p>En 2017, deux digues externes du casier E1 sur le flanc nord ont été réalisées afin de poursuivre l'exploitation de ce casier.</p> <p style="text-align: center;"><u>2/ Rehausse verticale du casier D :</u></p> <p>Des travaux de rehausse subverticale du casier D ont été réalisés. Ces travaux ont consisté à mettre en œuvre la rehausse subverticale des barrières passive et active de ce casier entre les cotes 73 NGF et 83 NGF.</p> <p style="text-align: center;"><u>3/ Construction de la nouvelle ZTGV:</u></p> <p>La ZTGV a été déplacée. La nouvelle zone a été conçue et aménagée au cours du 3ème trimestre 2017. L'installation sur le site s'est déroulée du 10 au 29 novembre 2017. Elle a été mise en phase de test au cours du mois de décembre 2017, puis définitivement en service début 2018.</p> <p style="text-align: center;"><u>4/ Travaux d'aménagement du casier E2 :</u></p> <p>Les travaux du casier E2 sont en cours de finalisation. La mise en service est prévue fin juin-début juillet.</p>	
<p>4/ points divers abordés</p>	<p style="text-align: center;"><u>Production de biogaz</u></p> <p>M. Maillet regrette que la présentation n'ait pas évoqué la production de biogaz.</p> <p>Mme Choquet indique que la production de biogaz observée sur le site est très faible. Pour autant deux unités de valorisation ont été installées et permettent de valoriser le biogaz a usage interne (eau chaude sanitaire et électricité).</p> <p>M. Thévenin précise que le faible niveau de fermentation des déchets traités explique la faible production de biogaz.</p> <p>M. Roig confirme ce point. Pour autant, la valorisation permet une baisse de la TGAP, toujours importante pour les collectivités et les entreprises.</p>	

Qualité du rapport

M. Bret signale des erreurs de pagination dans le rapport d'activité et ses annexes qui en rendent la lecture difficile.

Il regrette également que dans les tableaux des résultats d'analyse, les valeurs limitatives soient parfois indiquées et parfois non.

Mme Choquet précise que les valeurs limites n'existent pas dans la réglementation pour les piézomètres. Il y a par contre des seuils pour les rejets.

Centre de tri/propriété de déchets/devenir du centre

M. Bret souhaite également qu'un point soit fait sur des sujets abordés lors des précédentes commissions : la création d'un centre de tri et la propriété des déchets.

M. Roig souhaite apporter un élément d'information important. Depuis la loi NOTRe, la Région est compétente pour l'élaboration des plans de prévention et de gestion des déchets. Les 13 départements de la région Occitanie vont devoir travailler en synergie. Il va falloir répertorier l'existant et analyser les besoins. Le plan régional devrait être décliné d'ici quelques semaines.

Toutefois, la Région a d'ores et déjà pris la décision de fermer l'ISDND d'Espira-de-l'Agly de façon définitive à l'horizon 2027, date de la fin de l'autorisation actuelle d'exploiter, et ceci sans possibilité d'extension.

M. Roig s'est déjà entretenu à ce sujet avec la présidente et la vice-présidente en charge des déchets. Il a souligné qu'en cas de fermeture du centre, les déchets iront à Narbonne ou peut-être encore plus loin, avec un bilan carbone coûteux.

L'augmentation de la TGAP et le coût des transports entraîneront fatalement une augmentation de la taxe d'ordures ménagères.

Pour ces raisons il a plaidé pour le maintien d'une ISDND dans les PO avec des capacités de stockage annuel inférieur à ceux actuels (60 000 à 65 000 T) et pour un usage exclusivement local. Sur le plan environnemental et économique, cette solution apporterait un plus.

M. Thévenin émet des doutes sur la possibilité d'un recyclage à 100 % des déchets à l'horizon 2027. Aujourd'hui ce n'est pas possible.

M. Roig confirme la pertinence de conserver un exutoire, surtout s'agissant d'une installation d'une très grande qualité.

M. Maillet indique que France Nature Environnement est associée à l'élaboration du plan régional. L'association se prononcera sur l'évaluation environnementale du plan. Se posera alors la question des moyens mis en place pour atteindre les objectifs d'une économie circulaire.

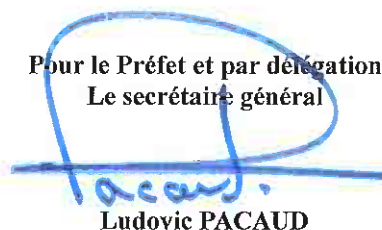
Il interroge sur les possibilités pour la commission d'être associée au projet de plan.

M. le secrétaire général précise que les textes ne prévoient pas la présence du conseil régional au sein des commissions de suivi de site. Il note également que le projet de plan vise des objectifs ambitieux de réduction des déchets. La question est de savoir si ces objectifs seront atteints à l'horizon 2017.

Pour revenir à la question d'un nouveau centre de tri, M. Thévenin confirme que la perspective d'une fermeture du centre à l'horizon 2027 n'encourage pas VEOLIA à investir en ce sens.

	<p>M. Roig rappelle que le centre de tri relève de la compétence du Sydetom. Il confirme que les encombrants sont à ce jour propriété de Tyru. Le contrat avec Tyru prend fin en 2026 ce qui freine également les volontés d'investissement. Le Sydetom y travaille mais est également perplexe en fonction de l'évolution de la situation. La situation lui apparaît regrettable car une part importante de DIB pourrait être recyclée.</p>	
<p>5/ clôture de la réunion</p>	<p>Aucun autre point n'étant soulevé, M. le secrétaire général remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance à 16 h 20.</p>	

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général



Ludovic PACAUD